

# Fiche de données de sécurité - Janvier 2021

## 1 Nom du produit et de l'entreprise

### Produit

Thermoquiet, sous-couche de plancher haut de gamme.

### Informations du fabricant

Amvic Inc. (Siège social)  
501 McNicoll Avenue  
Toronto, Ontario, Canada  
M2H 2E2

Amvic Inc.  
345 Passmore Avenue  
Scarborough, Ontario, Canada  
M1V 3N8

Amvic Inc.  
3839 Ogden Road Southeast  
Calgary, Alberta, Canada  
T2G 4N6

(416) 410-5674  
www.amvicsystem.com  
Technical@amvicsystem.com

### Utilisation conseillée

Sous-couche pour plancher, matériau de construction, isolation acoustique.

## 2 Identification des caractéristiques dangereux

<b>Classification des dangers</b>	Néant
<b>Éléments d'étiquette</b>	Néant
<b>Mot de signal</b>	Néant
<b>Source(s) de danger</b>	Néant
<b>Autres consignes de sécurité</b>	Néant, certification GREENGUARD Gold

## 3 Composition/Informations sur les ingrédients

Nom commun	Nom chimique	Numero CAS	Poids %
Polyéthylène	Éthylène-acétate de vinyle	24937-78-8	48%
	Copolymère		
	PE	9002-88-4	36%
	Agent de réticulation		2%
	Matériau moussant	101-25-7	7%
	Film de polyéthylène	9002-88-4	2%
	Film d'aluminium	7429-90-5	1%
	Ignifuge	42595-45-9	4%

#### 4 Consignes de premiers secours

##### Contact oculaire

La poussière ou les particules peuvent provoquer une irritation oculaire mécanique et/ou des blessures. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si des effets surviennent, consultez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

##### Inhalation

La poussière de découpe mécanique peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Les fumées de coupe au fil chaud peuvent également provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Déplacez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer. Desserrez les vêtements serrés tels que le col, la cravate, la ceinture ou la taille pour faciliter la respiration. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

##### Contact avec la peau

Aucun signe ou symptôme significatif indiquant un danger pour la santé ne devrait se produire en raison de l'absorption. Peut provoquer une légère irritation de la peau par abrasion chez quelques individus. Laver avec du savon doux et de l'eau courante. Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

##### Ingestion

L'ingestion de ce matériau est peu probable. Il est biologiquement inerte et l'ingestion de petites quantités de ce matériau dans des circonstances normales ne causerait pas d'effets nocifs. Si cela se produit, ne faites pas vomir; consultez un médecin.

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Point de rupture</b>	Indisponible
<b>Allumage automatique</b>	650°F (343°C)
<b>Moyens d'extinction</b>	Brouillard d'eau, mousse, dioxyde de carbone, produits chimiques secs
<b>Équipement de protection spécial de lutte contre l'incendie</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome approuvé avec un masque facial complet et des vêtements de protection individuelle (tenue de protection).
<b>Risques inhabituels d'incendie et d'explosion</b>	Le produit en combustion peut produire une fumée noire dense, Les produits suivants peuvent être générés : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeur d'eau.

#### 6 Mesures en cas de rejet accidentel

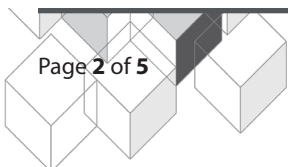
<b>Déversement terrestre</b>	Ramasser le matériau et le mettre dans un conteneur approprié pour le recyclage ou traitement en tant que déchet non dangereux dans une installation de recyclage ou traitement des déchets appropriée.
<b>Déversement d'eau</b>	Ce matériau flottera et se dispersera avec le vent et le courant. Contenir le matériel avec des balais, ramasser ou enlever avec un camion aspirateur.
<b>Libération en air libre</b>	Ce matériau se déposera hors de l'air. S'il est concentré sur le sol, il peut ensuite être récupéré pour être recyclé et traité en tant que déchet non dangereux.

#### 7 Manipulation et Stockage

**Température de stockage** Ambiante (inférieure à 170°F)

##### Stockage général

Stocker dans un endroit bien aéré. Assurez-vous que les zones de stockage et les conteneurs de transport sont suffisamment ventilés. Éviter l'exposition directe à une chaleur très élevée, une flamme nue, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas pénétrer dans des zones confinées à moins d'être suffisamment ventilées. Les règles « Interdiction de fumer – Pas d'allumettes – Pas de briquet – Pas de soudure » devraient être imposées.



**8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle****Directives d'exposition****Protection personnel**

Protection des yeux/du visage	S'il existe un risque d'exposition à des particules pouvant causer une gêne oculaire ou pour les opérations de fabrication, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont recommandées.
Protection de la peau	Aucune précaution autre que des vêtements propres couvrant le corps ne devrait être nécessaire.
Protection des mains	Utilisez des gants pour vous protéger des blessures mécaniques. Le choix des gants dépendra de la tâche.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire n'est normalement pas requise. Lorsqu'une protection respiratoire est requise pour certaines opérations, y compris, mais sans s'y limiter, la coupe à la scie, à la toupie ou au fil chaud, utilisez un respirateur industriel d'air approuvé. Dans les atmosphères poussiéreuses ou brumeuses, utilisez un respirateur approuvé contre les particules.
Ingestion	Aucune précaution nécessaire en raison des propriétés physiques du matériau.

**Contrôles d'ingénierie**

Ventilation	Aucune exigence ou directive de limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Précautions spéciales ou autres commentaires	Suivez les procédures spécifiées dans les codes et normes NFPA pour la manipulation des poussières combustibles. Maintenir un bon entretien pour éviter l'accumulation de poussière.

**9 Propriétés physiques et chimiques**

Apparence et couleur	Bobine de 4 mm d'épaisseur, argent positif, bleu négatif, la vue latérale est le bleu noir argenté. Point de fusion : En tant que matériau thermoplastique, il ne présente pas de véritable point de fusion. Il commencera à se ramollir à 175-212°F (79-100°C) et, au fur et à mesure que la chaleur est appliquée, la fonte se produit.
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Odeur	Très légère odeur de plastique

**10 Stabilité et réactivité**

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles et conditions à éviter	Incompatible ou réactif avec le fluor gazeux, les agents oxydants (acide nitrique et acide perchlorique), les halogènes libres, le benzène, le pétrole, l'essence et les huiles lubrifiantes, et les hydrocarbures aromatiques et chlorés.
Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans le feu. Voir la section 5 de la FDS pour la déclaration des produits de combustion.
Polymérisation hasardeuse	Néant

**11 Informations toxicologiques**

Ce produit n'a pas été testé en tant qu'entité distincte par le biais des certifications UL GREENGUARD et GREENGUARD Gold et est certifié pour les bureaux résidentiels et les salles de classe pour le COVT, le formaldéhyde, l'AL total déshydrate CRE/TLV.

**Ingestion** Par rapport à d'autres matériaux, ce matériau est classé comme « relativement inoffensif » par ingestion.

**Contact oculaire** Une irritation peut se développer à la suite d'un contact avec les yeux humains. Les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

**Contact avec la peau** Aucune irritation n'est susceptible de se développer à la suite d'un contact avec la peau humaine.

**Absorption cutanée** Ce produit ne sera probablement pas absorbé par la peau humaine.

**Inhalation** Aucun effet toxique n'est connu pour être associé à l'inhalation de poussière de ce matériau. Une irritation mécanique peut résulter de l'inhalation de poussière de ce matériau.

**Autres effets de la surexposition** Aucun autre effet clinique indésirable n'a été associé à l'exposition à ce produit.

**Cancérogénicité** Néant

**12 Informations écologiques**

Ce matériau ne devrait pas nuire aux animaux, aux plantes ou aux poissons. Le produit est essentiellement insoluble dans l'eau, a un faible potentiel de bioaccumulation et devrait avoir une faible toxicité pour les animaux aquatiques. Le produit n'est pas biodégradable dans le sol et l'eau et devrait avoir une faible mobilité dans le sol. Les poissons ou les animaux peuvent manger des produits et obstruer leur tube digestif. On ne s'attend pas à ce qu'il nuise aux écosystèmes par son utilisation.

**13 Considérations relatives à l'élimination des déchets**

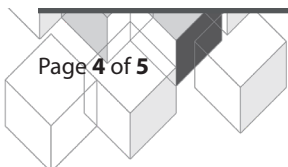
Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination doivent être conformes aux réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales applicables pour assurer une classification complète et précise.

**14 Informations sur le transport**

À des fins de transport domestique, ce produit n'est pas réglementé en tant que matière dangereuse par Transports Canada ou le Département des transports des États-Unis (DOT) en vertu du titre 49 du Code des Régulations Fédérales.

Nom d'expédition approprié de l'USGS : polypropylène

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous jugeons fiables. CEPENDANT, LES INFORMATIONS SONT FOURNIES SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À SON EXACTITUDE. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation et d'élimination des déchets du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être au-delà de nos connaissances. POUR CETTE RAISON ET POUR D'AUTRES RAISONS, NOUS N'ASSUMONS PAS LA RESPONSABILITÉ ET NOUS DÉCLINONS EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES PERTES, DOMMAGES OU DÉPENSES DÉCOULANT HORS OU LIÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À LA MANIPULATION, LE STOCKAGE, L'UTILISATION OU L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DU PRODUIT.



**15 Informations réglementaires**

<b>Classification HCS</b>	Ce produit n'est pas un « produit chimique dangereux » tel que défini par l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
<b>Règlements fédéraux des États-Unis</b>	
<b>Inventaire TSCA</b>	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>SARA 301/302/303</b>	Aucun produit chimique dans ce produit n'est répertorié comme substance extrêmement dangereuse dans 40 CFR 355, Emergency Planning and Notification (Annexe A à la partie 355).
<b>SARA 304</b>	Aucun produit chimique dans ce produit ne nécessite un rapport conformément aux exigences de 40 CFR 355, Emergency Planning and Notification (SARA substances extrêmement dangereuses répertoriées dans l'annexe A de la partie 355 ou CERCLA substances dangereuses répertoriés dans le tableau 302.4 de 40 CFR Part 302).
<b>SARA 313</b>	Ce produit ne contient pas de produits chimiques supérieurs aux concentrations minimales applicables qui sont soumises aux exigences de déclaration de la section 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et 40 CFR Part 372 (tableau 372.65).
<b>SARA 311/312</b>	Ce produit n'est pas un « produit chimique dangereux » tel que défini par la norme de communication des dangers de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200, et en tant que tel, il ne nécessite pas de rapport selon les exigences de 40 CFR 370, Rapport sur les produits chimiques dangereux : droit de savoir communautaire.
Les réglementations nationales et locales spécifiques doivent être consultées pour déterminer s'il existe des exigences supplémentaires. Étant donné que de nombreux États et localités ont ajouté des exigences ou incorporé le contenu fédéral dans leurs propres formulaires, les formulaires de niveau I et II doivent être obtenus auprès de la State Emergency Response Commission (SERC).	
<b>Loi sur l'eau propre (CWA) 307</b>	Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Loi sur l'eau propre (CWA) 311</b>	Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Loi sur l'assainissement de l'air (CAA) 112 - prévention des rejets accidentels</b>	Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Loi sur l'assainissement de l'air (CAA) 112 - composants inflammables réglementés</b>	Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Loi sur l'assainissement de l'air (CAA) 112 - composants toxiques réglementés</b>	Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Règlements internationaux</b>	
<b>SIMDUT</b>	Non contrôlé en vertu du SIMDUT
<b>EINECS</b>	Indisponible
<b>DSCL</b>	Non contrôlé sous DSCL
<b>Listes internationales</b>	Aucun produit n'a été trouvé.
<b>Réglementation de l'État</b>	Aucun produit n'a été trouvé. California Prop.65 : Il n'y a pas de produits chimiques de la Proposition 65 présents dans nos résines de polypropylène à des niveaux qui nécessiteraient un avertissement en vertu de la California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act.

**16 Autres informations**

<b>Règlements internationaux</b>	Les pays autres que le Canada et les États-Unis d'Amérique peuvent avoir des réglementations régissant l'utilisation de ce produit. L'utilisateur final doit se renseigner sur les règles et réglementations locales.
----------------------------------	---